

# Implicite du discours lexicographique : le cas de la relation synonymie/antonymie

Marc Picone

LDI<sup>1</sup>, CNRS (UMR 7187), Université Paris 13, France

*Synergies Pologne* n° 8 - 2011 pp. 183-192

**Résumé :** Les dictionnaires de langue usuels, tels que Le Larousse ou Le Petit Robert, donnent de multiples renseignements sur les mots qu'ils recensent. Cependant certaines de ces informations ne sont parfois pas explicites et doivent être inférées par le lecteur. Tel est le cas des informations synonymiques et antonymiques présentes dans le discours lexicographique. Quelles sont ces informations implicites et comment sont-elles comprises par celui qui consulte un dictionnaire ? Le recours notamment à l'inférence et à la notion de classe d'objets nous permettra de répondre à ces interrogations. Nous verrons également que ces questions ne se posent pas, ou alors de manière différente, lorsque le traitement de la relation synonymie/antonymie est pris en charge par la théorie des classes d'objets. La comparaison des deux approches nous montrera que les présupposés sur lesquels repose l'implicite du discours lexicographique sont les fondements explicites de la théorie des classes d'objets.

**Mots-clés :** Lexicographie, dictionnaire, implicite, inférence, classes d'objets, synonymie, antonymie.

**Abstract:** The common language dictionaries such as Le Larousse or Le Petit Robert give various informations about the words they describe. However some of those informations are often not explicit and must be inferred (deduced) by the reader. It is the case for synonymous and antonymous informations presented in the lexicographic discourse. What are these implicit informations and how are they understood by someone consulting a dictionary ? In order to answer these questioning, we shall particularly make use of inference and objects classes theory. We will even notice that these questions do not arise. If so, they occur only when the synonymous/antonymous relationship is analysed within the object classes theory. By comparing both approaches, we will highlight how the assumptions (presuppositions) on which relies the implicit of the lexicographical speech are the explicit foundations of the object classes theory.

**Key words :** Lexicography, dictionary, implicit, inference, object classes, synonymy, antonymy.

## Introduction

Tout discours comprend une part plus ou moins importante d'implicite. Le discours lexicographique ne déroge pas à cette règle. Néanmoins, la teneur de cet implicite ainsi que les facteurs de sa compréhension varie selon la finalité des discours.

L'objectif de cet article est de présenter, grâce à l'étude d'un exemple précis, l'un des contenus implicites présent dans le discours lexicographique et de montrer les raisons de sa compréhension.

Nous avons choisi d'étudier le cas de la relation synonymie/antonymie car celui-ci est révélateur de la présence de cet implicite et, de surcroît, il nous permet de confronter le discours lexicographique à celui de la théorie des classes d'objets. Après avoir exposé les éléments qui contribuent à l'implicite du discours lexicographique, nous étudierons la compréhension de cet implicite présent dans la description de la relation synonymie/antonymie. Nous terminerons en observant le traitement réservé par la théorie des classes d'objets à cette relation.

## 1. Facteurs d'implicite

### 1.1. Premier facteur : Lexicographie vs Dictionnairique

Le discours lexicographique est constitué de deux composantes qui s'opposent et se complètent tout à la fois. Bernard Quemeda fut le premier à opérer cette distinction entre la lexicographie à laquelle il attribua une acception nouvelle<sup>2</sup> et la dictionnairique<sup>3</sup>.

#### 1.1.1. Lexicographie

En amont du discours lexicographique, la lexicographie est la « [...] recherche scientifique conduite sur un ensemble de mots, qui peut ne pas aboutir à un dictionnaire [...] » (Pruvost, 2006 : 192). Sa finalité est l'analyse linguistique des unités lexicales présentes dans le dictionnaire. Elle exclut toutes considérations d'ordre formel quant à la présentation des résultats de cette analyse. La prise en compte des attentes du futur lecteur intervient dans un second temps et constitue la préoccupation de la dictionnairique.

#### 1.1.2. Dictionnairique

En aval du discours lexicographique, la dictionnairique est l'« [...] ensemble des pratiques et des savoirs mis en œuvre pour présenter les résultats de la recherche dans un dictionnaire conçu à dessein pour un public donné. » (Pruvost, 2006 : 192). Elle vise une présentation formelle des résultats de l'analyse lexicographique qui plaise aux consommateurs afin d'accroître les ventes du dictionnaire. Elle répond à des contraintes commerciales et techniques qui prévalent sur la finesse de la description linguistique.

De ce compromis, entre lexicographie et dictionnairique, découle une insuffisance et une imprécision descriptives qui engendrent de l'implicite. Nous allons à présent examiner un autre aspect du discours lexicographique qui est source d'implicite, à savoir sa pluralité.

### 1.2. Deuxième facteur : pluralité des dictionnaires

Il existe différents types de dictionnaires selon les données étudiées et le public visé. Nous en opposerons ici quelques-uns.

### **1.2.1. Dictionnaire vs Encyclopédie**

Un dictionnaire est « [...] un recueil de ‘‘ mots ‘‘, soit d’une langue dans son ensemble, soit d’un domaine spécifique » (Pruvost, 2006 : 123) qui classe des unités lexicales d’une langue. Les données recensées par une encyclopédie ne sont pas « [...] des mots mais des connaissances, développées sous des thèmes [...] » (Pruvost, 2006 : 123).

### **1.2.2. Dictionnaire monolingue vs Dictionnaire plurilingue**

Le dictionnaire monolingue recueille le lexique d’une seule langue qui est, d’ordinaire, la langue maternelle du lecteur. Un dictionnaire plurilingue décrit et compare les lexiques d’au moins deux langues différentes et dont l’une d’elles est la langue maternelle du public visé.

### **1.2.3. Dictionnaire descriptif vs Dictionnaire normatif**

Un dictionnaire descriptif s’attache à présenter l’emploi d’unités lexicales sans imposer l’usage d’un mot, d’un sens au détriment d’un autre. Un dictionnaire normatif prescrit une norme langagière et tend à opérer une distinction et une hiérarchie entre la valeur des emplois d’un mot.

### **1.2.4. Dictionnaire général vs Dictionnaire spécialisé**

Un dictionnaire général est constitué pour l’essentiel de mots usuels de la langue et d’un certain nombre de termes techniques issus de langues de spécialité. Un dictionnaire spécialisé recense le vocabulaire propre à un domaine particulier. En général, le lexique qui y est dénombré est majoritairement nominal et faiblement polysémique.

## **1.3. Troisième facteur : le lecteur**

Le discours lexicographique sur lequel porte notre étude est celui de dictionnaires monolingues, descriptifs et généraux.

### **1.3.1. Un être humain intelligent**

Ce type d’ouvrages vise un large public, à savoir aussi bien des collégiens, des lycéens et des étudiants que des personnes ayant terminé leur scolarité. Ces personnes sont douées de raison et de réflexion. Par conséquent, elles sont parfaitement capables de faire et de comprendre des inférences. Cette capacité autorise la présence d’une part plus ou moins grande d’implicite dans le discours lexicographique.

### **1.3.2. Partage de la même langue**

D’autre part, ces lecteurs parlent la même langue que les auteurs de ces dictionnaires, bien qu’évidemment la maîtrise de cette langue ne soit pas la même pour tous. Ce partage facilite grandement la compréhension de l’implicite sans néanmoins la garantir à coup sûr comme nous le verrons un peu plus loin.

## 2. La relation synonymie/antonymie

Nous avons choisi de focaliser notre attention sur la relation synonymie/antonymie présente dans le discours lexicographique car elle recèle une part non négligeable d'implicite. Afin de mettre en évidence celle-ci, nous étudierons le cas du prédicat adjectival *âpre*, et plus particulièrement deux emplois de ce mot extraits du *Petit Robert 2010*<sup>4</sup>. Le choix d'un prédicat se justifie du fait que la substitution synonymique et/ou antonymique s'applique, selon nous, plus aisément aux unités prédicatives qu'aux unités argumentales. Trouver un antonyme de *courir*, *petit* ou *intelligent* est chose facile. En est-il de même pour *voiture*, *arbre* ou *chat* ? À l'évidence non.

La définition donnée au premier sens de *âpre* que nous avons retenu est : « Qui présente des aspérités ». L'exemple qui l'illustre est : « *On a pavé une route âpre et mal aplanie* ». Dans cette acception *âpre* a pour synonymes les adjectifs *abrupt* et *accidenté* et pour antonyme l'adjectif *lisse*.

Le second sens que nous avons choisi est défini comme ceci : « Qui a un goût âpre, qui racle la langue, la gorge ». L'exemple qui l'illustre est : « *Un vin âpre* ». Dans cette acception *âpre* a pour synonyme l'adjectif *râpeux* et pour antonyme l'adjectif *doux*.

### 2.1. Le non-dit

Les renseignements que fournit le *Petit Robert 2010* concernant les synonymes et les antonymes de l'adjectif *âpre* ne sont pas tous exprimés formellement. Nous allons observer dans ce qui suit différencier ceux qui sont explicites de ceux qui sont implicites, et comment ces derniers sont-ils interprétés par le lecteur.

#### 2.1.1. Implicite et inférence

Dans chaque énoncé, oral ou écrit, il y a une grande part d'implicite. Ainsi, le lecteur du dictionnaire doit devenir acteur, constructeur d'une partie du sens du texte, celle qui n'est pas donnée immédiatement. Il doit dévoiler les informations qui ne jaillissent pas spontanément du texte et les interpréter. Pour découvrir ces données qui ne sont pas explicitement formulées il doit faire ce que l'on appelle des inférences.

Les inférences sont des opérations logiques de déduction qui consistent à rendre explicite une information implicite. En quelque sorte, il s'agit pour le lecteur d'effectuer une activité de résolution de problèmes, au cours de laquelle il va construire une représentation d'ensemble du contenu sémantique du texte. Inférer, c'est donc chercher ce que le texte ne dit pas. Ce non-dit peut revêtir deux formes : la présupposition et le sous-entendu.

#### 2.1.2. Présupposition et sous-entendu

En effet, l'implicite (du latin *implicitus* « enveloppé »), connoté par un mot, une phrase, peut être un présupposé ou un sous-entendu. Les présupposés sont « toutes les informations qui, sans être ouvertement posées, sont cependant automatiquement entraînées par la formulation de l'énoncé, dans lequel elles se trouvent intrinsèquement inscrites, quelle que soit la spécificité du cadre énonciatif. » (Kerbrat-Orecchioni, 1986 : 25).

Les sous-entendus, quant à eux, sont « toutes les informations qui sont susceptibles d'être véhiculées par un énoncé donné, mais dont l'actualisation reste tributaire de certaines particularités du contexte énonciatif » (Kerbrat-Orecchioni, 1986 : 39).

Nous analyserons dans ce qui suit l'implicite de la relation synonymie/antonymie grâce à deux types d'inférences distincts.

## 2.2. Inférence généralisante vs Inférence particularisante

Nous étudierons un type particulier d'inférence pour chacun des deux sens retenus. L'inférence généralisante pour le premier, l'inférence particularisante pour le second.

### 2.2.1. Inférence généralisante

Ce qui est dit :

*Cette route est âpre*

≈

*Cette route est (abrupte + accidentée)*

≠

*Cette route est lisse*

Dans la première acception il est explicitement formulé que, lorsqu'il qualifie le mot *route*, l'adjectif *âpre* a pour synonymes les adjectifs *abrupt* et *accidenté* et pour antonyme l'adjectif *lisse*. Une lecture strictement explicite n'apporte qu'une compréhension partielle puisqu'elle ne permet pas de dégager certaines informations sous-entendues. En effet, elle ne donne lieu qu'à la possibilité de créer des phrases dans lesquelles les adjectifs *âpre*, *abrupt*, *accidenté*, lorsqu'ils sont synonymes, et les adjectifs *âpre* et *lisse*, lorsqu'ils sont antonymes, qualifient uniquement le mot *route*.

Ce qui est inféré :

*Ce (sentier + chemin + ...) est âpre*

≈

*Ce (sentier + chemin + ...) est (abrupte + accidentée)*

≠

*Ce (sentier + chemin + ...) est lisse*

Ce que le lecteur infère c'est que parfois, lorsqu'ils qualifient d'autres noms que *route*, comme par exemple *sentier* ou *chemin*, les adjectifs *âpre*, *abrupt* et *accidenté* restent toujours synonymes et *âpre* et *lisse* toujours antonymes. Il comprend donc qu'il peut employer ces adjectifs pour qualifier des mots autres que *route*.

### 2.2.2. Inférence particularisante

Ce qui est dit :

*Ce vin est âpre*

≈

*Ce vin est râpeux*

≠

*Ce vin est doux*

Dans le second sens il est exprimé de manière formelle que, lorsqu'il qualifie le mot *vin*, l'adjectif *âpre* a pour synonyme l'adjectif *râpeux* et pour antonyme l'adjectif *doux*. Une

fois encore, cette unique lecture omet des informations essentielles sans lesquelles il est impossible d'obtenir une compréhension totale. Par conséquent, conclure de cette seule lecture que dans leur relation synonymie/antonymie les adjectifs *âpre*, *râpeux* et *doux* ne s'appliquent qu'au mot *vin* serait une erreur.

Ce qui est inféré :

*Ce (vin blanc + vin rouge + ...) est âpre*  
 ≈  
*Ce (vin blanc + vin rouge + ...) est râpeux*  
 ≠  
*Ce (vin blanc + vin rouge + ...) est doux*

L'inférence faite par le lecteur est que parfois, lorsqu'ils qualifient d'autres noms que *vin*, comme par exemple *vin blanc* ou *vin rouge*, les adjectifs *âpre* et *râpeux* restent toujours synonymes et *âpre* et *doux* toujours antonymes. Ainsi il en déduit qu'il est parfaitement permis d'utiliser ces adjectifs pour qualifier des mots autres que *vin*.

## 2.3. Conclusions et problèmes

### 2.3.1. Conclusions

On peut tirer deux conclusions de ce qui vient d'être présenté.

La première est que la compréhension de cet implicite présuppose deux choses. D'une part, l'existence de classes de mots possédant des propriétés syntactico-sémantiques équivalentes, et d'autre part, que les auteurs et les lecteurs du dictionnaire partagent la connaissance de ces classes.

La seconde conclusion est que la compréhension de cet implicite sous-entend que la propriété d'un mot peut s'appliquer à l'ensemble de la classe à laquelle il appartient ou qu'il recouvre.

Cependant cette compréhension peut, parfois, s'avérer fautive. C'est ce que nous allons à présent montrer.

### 2.3.2. Problèmes

Le contenu sémantique généré par l'inférence est le résultat de l'interprétation de données non formellement exprimées. Par conséquent, celui qui consulte un dictionnaire peut, lorsqu'il fait appel à la déduction pour parvenir à dégager des informations implicites, se méprendre sur la véracité de ces déductions.

Penchons-nous de nouveau sur la seconde acception de *âpre*. Il est parfaitement envisageable qu'un lecteur infère de façon erronée que les adjectifs *âpre*, *râpeux* et *doux* puissent s'appliquer à d'autres boissons alcoolisées que le vin, par exemple la bière ou la vodka. Ce qui donnerait l'inférence généralisante suivante :

*Cette (\*bière + \*vodka + ...) est (âpre + râpeuse)*  
 ≠  
*Cette (\*bière + \*vodka + ...) est douce*

Cette inférence erronée n'est possible qu'en raison du fait que la portée des prédicats adjectivaux mentionnés ci-dessus n'est pas clairement délimitée.

Ces interprétations fautives, qui résultent d'inférences généralisantes ou particularisantes, le sont dans la mesure où elles sont intuitives et qu'elles reposent sur des postulats implicites. Nous verrons dans ce qui suit comment éviter ces écueils interprétatifs.

### **3. Explicitation de la relation synonymie/antonymie grâce à la théorie des classes d'objets**

Ces classes de mots implicitement présentes dans le discours lexicographique font l'objet d'un traitement tout autre dans la théorie des classes d'objets. Comparer les deux approches quant à leur présentation de la relation synonymie/antonymie nous permettra de mettre en évidence la part d'implicite présente dans le discours lexicographique. Évidemment il ne s'agit pas ici de rendre intégralement compte de cette théorie. Nous renvoyons le lecteur à notre bibliographie pour de plus amples informations sur celle-ci.

#### **3.1. Le cadre théorique**

Élaborée au sein du LDI<sup>5</sup> par Gaston Gross et Michel Mathieu-Colas, la théorie des classes d'objets est un outil de description développé pour apporter des réponses aux problèmes auxquels est confronté le traitement automatique des langues. Ces problèmes sont : la polysémie, le figement et l'inférence. La finalité de cette théorie est la création de dictionnaires électroniques. L'idée principale étant de concevoir non plus des dictionnaires de mots, mais des dictionnaires de phrases, une phrase étant un prédicat, ses arguments et leurs actualisateurs.

##### **3.1.1. La notion d'emploi**

Ces dictionnaires sont le résultat d'une analyse lexicale basée sur la notion d'emploi. Le sens d'un mot dépend de son environnement. Chacun de ses emplois correspond à une signification différente. Dans le cadre du traitement automatique des langues, il est par conséquent indispensable d'approfondir la relation qui unit les synonymes (et les antonymes) d'un mot à ses différents emplois afin d'attribuer avec précision à chaque emploi d'un polysème les synonymes (et antonymes) qui lui sont spécifiques. L'emploi d'un mot correspond à l'ensemble de ces propriétés. Gaston Gross détermine l'emploi d'un prédicat à l'aide de huit catégories : le schéma d'arguments, le sens, la morphologie, les transformations appropriées, le système aspectuel, l'actualisation, le domaine et le niveau de langue. Nous nous attarderons, dans ce qui suit, uniquement sur la première de ces catégories, à savoir le schéma d'arguments. La description de celui-ci s'opère grâce aux classes d'objets.

##### **3.1.2. Les classes d'objets**

Les classes d'objets sont des classes de mots sémantiquement homogènes, comme par exemple les noms de <voies>, de <boisson>, qui permettent de discriminer les différents sens d'un mot polysémique et notamment « de proposer des synonymes et des antonymes en contexte » (Gross, 2008 : 111). Autrement dit, une classe d'objets est un ensemble de substantifs relevant d'une même classe sémantique et qui détermine une signification d'un prédicat. Une classe donnée est définie selon la syntaxe des unités lexicales qui la constituent. Ce sont les « prédicats appropriés définitionnels » (Mathieu-Colas, 1998), c'est-à-dire majoritairement des noms, des verbes et des adjectifs, qui définissent les différentes classes.

### 3.1.3. Description en extension

La collecte d'une partie seulement des éléments dont se compose une classe n'est pas suffisant à l'attribution correcte et systématique des synonymes et/ou antonymes d'un mot. Celle-ci requiert obligatoirement le recensement exhaustif des substantifs appartenant à une même classe d'objets. Ceux-ci peuvent correspondre à des noms communs simples et composés ainsi qu'à des noms propres. Il est essentiel de tenir compte des noms propres qui « loin de constituer un ensemble marginal et extralinguistique, [...] s'intègrent à part entière dans la structure des phrases et mettent en jeu une syntaxe aussi précise que les noms communs » (Mathieu-Colas, 1998 : 81). En effet, leur emploi est si fréquent dans le discours qu'une description ne les prenant pas en compte serait erronée.

La résolution des problèmes inhérents à la compréhension de l'implicite dépend directement de la qualité de la description des classes d'objets. Plus celle-ci sera fine, plus la part d'implicite sera faible et plus il sera aisé de vaincre les difficultés posé par le non-dit.

En reprenant l'exemple des deux acceptions de l'adjectif *âpre*, nous allons à présent explorer brièvement le traitement réservé par cette théorie à la relation synonymie/antonymie.

## 3.2. Explicitation de la relation synonymie/antonymie

### 3.2.1. Premier sens de *âpre*

Il sera explicitement dit, dans une analyse linguistique reposant sur le modèle des classes d'objets, que, lorsqu'il qualifie un mot appartenant à la classe d'objets des <voies de communication terrestres>, l'adjectif *âpre* a pour synonymes les adjectifs *abrupt* et *accidenté* et pour antonyme l'adjectif *lisse*.

Adjectif	N0	Synonymes	Antonymes
<i>âpre</i>	<voies de communication terrestres> <sup>6</sup>	<i>abrupt</i> , <i>accidenté</i>	<i>lisse</i>

Il s'agit ici, non plus de donner en guise d'illustration deux ou trois mots, par exemple *route*, pouvant être qualifiés par l'adjectif *âpre* dans cette acception, mais de nommer précisément la classe d'objets qui est prédiquée par ce mot, à savoir celle des <voies de communication terrestres>. Ainsi, il sera explicitement formulé que les synonymes et antonymes de *âpre* s'appliquent à toutes les unités lexicales appartenant à cette classe.

À cela s'ajoute la description en extension de la classe des <voies de communication terrestres>. Autrement dit, tous les mots appartenant à cette classe sont recensés de manière explicite et exhaustive, c'est-à-dire aussi bien les noms communs que les noms propres. Voici un exemple de nomenclature de la classe d'objets <voies de communication terrestres><sup>7</sup> :

[N0:<voies de communication terrestres>]	
Noms communs	Noms propres
route sentier chemin ...	la Francilienne l'A15 l'A86 ...



Cette énumération exhaustive, et encore une fois explicite, des mots, noms communs ou noms propres, qui, parce qu'ils partagent les mêmes caractéristiques syntactico-sémantiques, appartiennent tous à la classe des <voies de communication terrestres>, est fondamentale. Elle permet de déterminer l'acceptabilité des emplois synonymiques et antonymiques du prédicat adjectival *âpre* dans une de ces significations.

### 3.2.2. Second sens de *âpre*

Il sera explicitement dit, dans une analyse linguistique reposant sur le modèle des classes d'objets, que, lorsqu'il qualifie un mot appartenant à la classe d'objets des <vins>, l'adjectif *âpre* a pour synonyme l'adjectif *râpeux* et pour antonyme l'adjectif *doux*.

Adjectif	NO	Synonymes	Antonymes
<i>âpre</i>	<vins> <sup>8</sup>	<i>râpeux</i>	<i>doux</i>

Il s'agit ici, non plus de donner en guise d'illustration deux ou trois mots, par exemple *vin*, pouvant être qualifiés par l'adjectif *âpre* dans cette acception, mais de nommer précisément la classe d'objets qui est prédiquée par ce mot, à savoir celle des <vins>. Ainsi, il sera explicitement formulé que les synonymes et antonymes de *âpre* s'appliquent à toutes les unités lexicales appartenant à cette classe.

À cela s'ajoute la description en extension de la classe des <vins> qui correspond à l'énumération de l'intégralité des mots appartenant à cette classe. Voici un exemple de la nomenclature de la classe d'objets <vins><sup>9</sup> :

[NO:<vins>]	
Noms communs	Noms propres
vin vin blanc vin rouge ...	Sauternes Château Margaux Château Latour ...

Cette énumération exhaustive, et encore une fois explicite, des mots, noms communs ou noms propres, qui, parce qu'ils partagent les mêmes caractéristiques syntactico-sémantiques, appartiennent tous à la classe des <vins>, est fondamentale. Elle permet de déterminer l'acceptabilité des emplois synonymiques et antonymiques du prédicat adjectival *âpre* dans une de ces significations.

Nous avons présenté de manière très concise et schématique, dans ce qui précède, la rigueur scientifique de la description linguistique que prône la théorie des classes d'objets. Nous invitons le lecteur à consulter le site internet du LDI<sup>10</sup> pour vérifier la teneur de nos propos.

### Conclusion

Le discours lexicographique contient de nombreuses informations. Certaines sont explicites et d'autres sont implicites. Ces dernières demandent à être inférées afin d'être comprises. Sans inférence la compréhension de ce discours ne peut être totale. À l'inverse, la théorie des classes d'objets ne comporte que des données explicites. En comparant le traitement de la relation synonymie/antonymie du discours lexicographique à celui de la description linguistique sous-tendue par la théorie des classes d'objets,

on constate que les présupposés de l'un sont les posés de l'autre. Autrement dit, le discours lexicographique présuppose les classes d'objets qui sont le fondement explicite du modèle linguistique élaboré par Gaston Gross et Michel Mathieu-Colas.

Comme nous l'avons montré ci-dessus, la théorie des classes d'objets, grâce à sa finesse descriptive, interdit l'inférence source d'erreurs interprétatives. En effet, cette théorie capture exactement les données implicites présentes dans nos emplois des lexèmes. Elle est donc cohérente avec l'attitude naturelle des sujets parlants. Les classes d'objets sont notamment les principes fondamentaux auxquels nous faisons confiance quand nous parlons et qui orientent nos emplois des mots.

## Notes

<sup>1</sup> Lexiques Dictionnaires Informatique.

<sup>2</sup> Dans son sens traditionnel, la lexicographie désignait l'ensemble du travail d'élaboration d'un dictionnaire.

<sup>3</sup> Terme employé au XIX<sup>e</sup> siècle par Charles Nodier et inusité jusqu'à sa réutilisation par Bernard Quemada.

<sup>4</sup> Il ne s'agit pas pour nous de discuter de la pertinence des informations (définitions, exemples, synonymes et antonymes) attribuées aux différents sens de *âtre* par le *Petit Robert*. Nous souhaitons seulement montrer ce qu'il est possible d'inférer de ces données.

<sup>5</sup> Auparavant LLI (Laboratoire de Linguistique Informatique).

<sup>6</sup> Par souci de concision et de clarté, nous n'indiquons pas les multiples sous-classes dont est constituée cette classe.

<sup>7</sup> Par souci de concision et de clarté, nous n'énumérons pas l'intégralité des noms appartenant à cette classe.

<sup>8</sup> Voir la note VI.

<sup>9</sup> Voir la note VII.

<sup>10</sup> [www-ldi.univ-paris13.fr/](http://www-ldi.univ-paris13.fr/).

## Bibliographie

Dubois J., Dubois-Charlier F., 1997. « Synonymie syntaxique et classification des verbes ». *Langages* 128, p. 51-71. Paris : Larousse.

Galisson R., Coste D., 1976. *Dictionnaire de didactique des langues*. Paris : Hachette.

Gross G., 2008. « Les classes d'objets », *Lalies* 28, p. 111-165.

Gross G., 1997. « Les classes d'objets et la désambiguïisation des synonymes ». *Cahiers de Lexicologie* 70, p.27-40,

Kerbrat-Orecchioni C., 1986. *L'implicite*. Paris : A. Colin.

Le Pesant D., Mathieu-Colas M., 1998. « Introduction aux classes d'objets ». *Langages* 131, p. 6-33. Paris : Larousse.

Martin R., 1976. *Inférence, antonymie et paraphrase*, Klincksiek, Paris.

Mathieu-Colas M., 1998. « Illustration d'une classe d'objets : les voies de communication ». *Langages* 131, p. 77-90. Paris : Larousse.

*Nouveau Petit Robert 2010 version 3.2* [PR 2010 sur cédérom] (2009), Paris, Dictionnaires Le Robert/ SEJER, cédérom PC / MAC, ISBN : 978-2-84902-659-5.

Pruvost J., 2006. *Les Dictionnaires français, outils d'une langue et d'une culture*. Paris : Ophrys, L'Essentiel français.

Pruvost J., 2005. « Quelques concepts lexicographiques opératoires à promouvoir au seuil du XXI<sup>e</sup> siècle ». *Etudes de linguistique appliquée* 137, p. 7-37.